



Chartres, mardi 6 avril 2010

A Madame l'Administratrice Générale des Finances Publiques d'Eure et Loir,

Nous avons l'honneur de vous transmettre en pièce jointe une pétition des agents du CDI-CDIF de Dreux, faisant suite à la réunion d'information du 29 mars 2010.

Malgré l'intervention des ergonomes et leurs préconisations, qui reprenaient les conclusions de leurs réunions avec les agents, malgré les observations formulées par les représentants du personnel (CHS de janvier 2010, CTP de février 2010), force est de constater qu'aucun des éléments mis en évidence ou proposés n'a été pris en compte dans l'installation définitive des services autres que l'accueil.

La même absence d'anticipation caractérise les conditions prévues pour la campagne d'impôt sur le revenu 2009-2010 : aucun sanitaire pour les contribuables, salle d'attente à l'extérieur sous un « *barnum* » (sic), 4 box et 2 postes « improvisés » pour l'accueil au lieu de 8 à 10 disponibles habituellement, etc. Lorsque l'on connaît l'afflux de visiteurs lors de cette campagne sur Dreux (jusqu'à 400 personnes par jour en période de pointe), la sous-estimation de la charge de travail, et donc son impact sur les conditions de travail des agents, saute aux yeux.

A l'évidence, les deux représentants de la Direction sont uniquement venus pour présenter les choix définitifs arrêtés par l'administration locale en matière d'aménagement des locaux et de conditions de travail. L'organisation d'une réunion d'information le 12 avril prochain, alors que les travaux doivent commencer le 15 avril soit trois jours plus tard, est révélatrice au moins de la précipitation qui préside à la mise en place du SIP de Dreux, au pire d'une volonté délibérée d'ignorer l'avis exprimé par les agents d'une part, et la dégradation de leurs conditions de travail d'autre part. Sans compter les risques encourus, déjà importants lors de la campagne d'impôt sur le revenu habituelle sur un site sensible comme celui de Dreux, risques aggravés par les effets d'une crise économique et sociale sans précédent : agressivité, exaspération, réactions imprévisibles,...

Il résulte de ce qui précède que ce texte et la pétition l'accompagnant sont envoyés en copie au service compétent de la Direction Générale des Finances Publiques, ainsi qu'au bureau national de chacune des organisations signataires de la présente.

Bien entendu, une commission CHS nous semble indispensable dans les plus brefs délais, CHS dont les membres sont d'ores et déjà saisis des présentes.

Pour l'Union SNUI-SUD-Trésor Solidaires
Christophe ARNOUX , Noël THEUILLON

Pour la CGT Impôts Trésor
Thierry DUCASSE